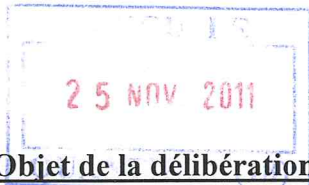


16 NOV. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Objet de la délibération : Approbation du PLU et du Schéma Directeur d'Assainissement.

Séance du 07 Octobre 2011.

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 11. En exercice : 9.

Qui ont pris part à la délibération : 8. Date de la convocation : 03 Octobre 2011.

L'an deux mille onze, le sept Octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Quantilly, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Damade Béatrice.

Etaient présents : Pillet Thérèse, Garnault Jean-Louis, Loison Claude, Noirbusson Philippe, Martin Xavier, Briolant Jean-Marc, Thépin Valérie. Absent excusé : Morin Eric. Secrétaire de Séance : Briolant Jean-Marc.

Mme le Maire retrace l'historique,

- Suite à la délibération du conseil municipal en date du 04/07/2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
- Au débat du conseil municipal sur les orientations du PADD en date du 07/05/2009
- A la délibération en date du 30/06/2010 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme et à celle également du 30/06/2010 tirant le bilan de concertation
- A l'arrêté municipal n°001 en date du 21 mars 2011 prescrivant l'enquête publique du PLU
- Aux conclusions du commissaire enquêteur

Et propose d'approuver le PLU. Entendant l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré ;

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal.
- Dit que conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Quantilly ainsi qu'à la direction départementale des territoires et que dans les locaux de la préfecture.
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Mme le Maire présente le dossier du Schéma Directeur d'Assainissement, et précise qu'aucune remarque particulière n'a été effectuée lors de l'enquête publique. Mme le Maire le propose également à approbation. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Le Maire, Béatrice DAMADE.